

<https://conduite-routiere.enseigne.ac-lyon.fr/spip/?Demande-de-fabrication-du-B-a-partir-de-17-ans>

Demande de fabrication du permis B à partir de 17 ans

- Espace enseignants - Délivrance des permis au vu des diplômes -

Publication date: vendredi 29 mars 2024

Copyright © CONDUITE ROUTIERE - Tous droits réservés

Bonjour,

L'arrêté du 17 01 2013 a été modifié :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000026952010>

Nos élèves peuvent maintenant demander la fabrication du B à partir de 17 ans :

– s'ils ont leur relevé de notes avec présence dans toutes les épreuves.

ou

– s'ils ont l'ARI et l'épreuve C favorable

Denis